



Pension alimentaire de ma fille

Par **finhley**, le 11/09/2013 à 13:16

bonjour, je viens par la présente vous demander car cela fait environ 4 ans que mon ex me balade, ma question, je suis séparé depuis 5 ans j'ai une petite fille qui vit avec sa mère à Bordeaux j'ai l'autorité parentale le droit de visite de ma fille pendant une partie des vacances je paie une pension alimentaire de 212€, sachant que je touche en net 1400€, j'ai des frais tous les mois environ 1280€, ce qui m'empêche de prendre ma fille ce qui arrange très bien la mère car elle a tendance à oublier que je suis le père, pour intégrer à ma place le nouveau se qui m'exaspère fortement, la mère vit avec un homme qui n'est pas déclaré au domicile mais a son nom sur la boîte aux lettres source des voisins, la mère ne me donne aucune info sur ma fille je n'ai toujours pas sa date de naissance ni l'adresse de l'école pour me tenir informé de l'évolution de ma fille qui a 7 ans, comment puis-je forcer la mère à me donner des nouvelles de ma fille puis je faire diminuer la pension vu qu'elle habite avec un autre homme qui est conseiller bancaire je pense qu'il touche à deux 5000€ se qui me permettrait de prendre ma fille plus souvent elle dit à ma fille que je ne veux pas la prendre, alors que c'est faux je ne peux dire la vérité à ma fille car je dénigrerais la mère mais elle ne se gêne pas que dois-je faire je suis fatigué de tout ça moi je souhaite faire mon rôle de père mais la mère me censure pour intégrer ça soit disant nouvelle famille car la mère me bloque malheureusement je ne touche pas autant se qui est très difficile pour moi de prendre ma fille aussi souvent que je devrais merci de votre réponse cordialement

Par **pseudozut**, le 11/09/2013 à 16:24

bonjour,

vous avez des frais presque au-dessus de vos moyens ; ils englobent quoi ? des emprunts ?

c'est dommage que vous ne preniez pas votre fille, d'autant plus que un autre homme "prend" votre place

vous pouvez demander à la CAF une autre répartition des DVH ;, à savoir, que vous preniez votre fille durant 1 mois l'été et toutes les autres vacances sauf celles de Noël. Qu'est-ce qui a fait que vous êtes dans des régions éloignées ?

vous faites un courrier à la CAF pour leur informer que votre ex ne vit plus seule si vous êtes

sur que c'est le cas, mais a t'il toujours SON domicile à lui.

vous ne pouvez pas trouver un autre job, sans dépasser la durée hebdomadaire, ça vous permettrait de mettre un peu de beurre dans les épinards

pour l' école, vous faites un courrier recommandé avec mise en demeure, sous quinzaine, pour qu'elle vous fournisse les coordonnées de l'établissement scolaire ; ensuite, quand vous les aurez, vous joignez cette école et vous vous présentez et leur demandez qu'ils vous envoient les bulletins scolaires ; demandez par la même occasion qui signe le cahier de liaison

bon courage

Par **finhley**, le **12/09/2013** à **13:21**

bonjour,des credits car elle ma envoyé una assistance sociale pour un soit disant logement insalubre,pour un bou de papier peint abimé,du coup j ai fait des travaux mon loyer,la pension,j adore votre deuxieme phrase,,, je vous remercie de votre aide

Par **pseudozut**, le **12/09/2013** à **16:37**

bonjour,

je hais les mères empêchant que les pères assurent leur role auprès de leurs enfants qui sont autant à l'un qu'à l'autre

courage, ne vous laissez pas faire

cordialement

Par **finhley**, le **17/09/2013** à **13:13**

oh que non c est ma fille merci pour vos messages